

## Zones difficiles, territoires de développement ?

Pierre Campagne<sup>13</sup> et Bernard Pecqueur<sup>14</sup>  
Grenoble, Montpellier, mars 2009

Voilà 5 ans, en mars 2004, la tentative de mise en place d'une coopération scientifique et opérationnelle entre des zones rurales du Nord et du Sud de la Méditerranée, communément appelée « LEADER MED », connaissait à la fois son acte de naissance, dans un séminaire du CIHEAM, et son acte de décès, les conditions recherchées auprès de l'Union Européenne pour mettre en place ce partenariat n'ayant pas pu être obtenues.

Mais ces deux phénomènes allaient permettre un rapprochement entre le réseau RAFAC, qui avait largement contribué à l'émergence du projet LEADER MED, et cherchait à travailler davantage dans l'analyse du développement territorial, et l'équipe grenobloise de PACTE TERRITOIRES que dirige Bernard Pecqueur, qui recherchait une ouverture scientifique sur la Méditerranée. Depuis, les deux équipes ont été à l'origine d'un projet de recherches sur le « processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » financé dans le cadre d'un appel d'offres de la Coopération Française, et géré par la MSH Paris (FSP/MSH).

Ce projet fait une large place aux « zones difficiles » au point que son séminaire de clôture a été accueilli à l'IRA en janvier dernier et que nous avons accepté avec plaisir, de contribuer à la problématique du Colloque DELZOD<sup>15</sup> en tentant de rapprocher deux réalités, mais aussi deux concepts, qui sont au centre de la problématique du colloque, celui de « **zone difficile** » et celui de « **développement territorial** ».

Dès le départ, on sent le paradoxe apparent du rapprochement entre zones difficiles et développement territorial. On va donc montrer comment se décline la problématique qui permet de justifier ce rapprochement. Il faut pour cela définir d'abord ce que l'on entend par « zones difficiles ». On montrera par la suite comment ces « zones difficiles » malgré de nombreuses tentatives d'appui de la part des pouvoirs publics nationaux et internationaux n'ont pas réussi, pendant les 50 dernières années de l'après guerre, à assurer un développement sérieux de leurs activités productives. C'était pourtant la seule façon de les faire accéder à de véritables processus de développement.

On montrera alors que, plus récemment, un certain nombre de zones difficiles au Nord et au Sud de la Méditerranée se sont effectivement engagées dans un processus que l'on nomme de développement territorial. On définit dans le corps du texte ce que nous entendons par là. L'essentiel est cependant de montrer que ce type de développement, contrairement aux échecs de ce que nous avons appelé « correcteurs » des difficultés rencontrées par ces zones, réussit à mettre en place un véritable processus de développement qui assure à la fois une augmentation certaine de la valeur de la production (création de richesses) et une meilleure satisfaction des besoins des populations.

Cela permettra de poser in fine, un certain nombre de questions théoriques sur les phénomènes observés, pour conclure en replaçant ces processus dans l'environnement actuel de la mondialisation et des crises alimentaires, énergétiques et environnementales.

### **I. Les zones difficiles : concept, réalité historique et problèmes d'adaptation à la globalisation : l'échec des « correcteurs »**

La définition des zones difficiles n'est pas aisée. On va donc tenter de la construire en énumérant d'abord les différentes descriptions que l'on peut faire de ces zones, pour proposer une définition qui va permettre de rattacher ce que sont les « zones difficiles » à une référence économique.

---

<sup>13</sup> CIHEAM-IAM, Montpellier

<sup>14</sup> Université de Grenoble, UMR PACTE

<sup>15</sup> D'autres contributions à ce colloque sont fondées sur les travaux réalisés dans le cadre de ce projet comme celles de M.Elloumi, D.Goussios, et M.Mahdi, S. Darwich, O.Bessaoud et JP Chassany.

***Les zones difficiles telles qu'on les décrit :***

On est devant un « maquis conceptuel et terminologique » (Campagne 2007). On parle en effet de zones difficiles, mais aussi de zones marginales, mais encore de zones arides mais aussi déshéritées mais aussi pauvres... à pluviométrie insuffisante (<400 m/m), « dont les chances de survie ont disparu... ».

On rencontre aussi des définitions plus précises qui font référence à la performance économique de ces zones :

- des zones à faible avantage comparatif ;
- des zones qui ont perdu -ou n'ont jamais eu- la compétitivité nécessaire par rapport à l'extérieur ou par rapport aux autres zones ou régions ;
- des zones dont les populations ont du mal à « suivre » le développement et à s'adapter au changement, (cela dépasse leur potentiel des ressources naturelles) ;
- des zones en retard de développement et qui sont à la recherche d'une dynamique de développement.<sup>16</sup>

***Les zones difficiles telles qu'elles fonctionnent :***

Devant ce premier constat, Il faut tout d'abord remarquer que le dénominateur commun entre toutes ces définitions c'est qu'elles font référence à des situations ou à des *dynamiques* que ces « zones difficiles » *n'ont pas ou ont perdues*. Les tentatives les plus nombreuses de définition des « zones difficiles » ont en effet été celles qui ont défini d'abord les zones appelées « favorables », et ont décrété que toutes les autres zones sont « non-favorables ». La Banque Mondiale elle-même adopte d'ailleurs cette classification en zones « favorables » et « hors zones favorables » (Banque Mondiale 2000). Cette distinction renvoie aussi à des approches réalisées en Europe sur lesquelles nous allons nous appuyer.

**En Europe**, en effet, le processus considérable et rapide de « modernisation » de l'agriculture qui s'est engagé à partir du traité de Rome (1957), a engendré une tentative plus « scientifique » de définition. Elle s'appuie sur celle de Gilles Allaire (1995) quand il a développé en 1990 le concept de « **modèle dominant** » à propos de la Politique Agricole Commune et plus généralement de l'agriculture européenne. Ce modèle dominant est pour lui un mode – devenu modèle - de combinaison des facteurs de production qui présente la triple caractéristique :

- De représenter la situation « moyenne » des exploitations en termes de surface par actif, de choix de combinaisons productives, de capital etc..., dans un système de production donné. Ces exploitations mettent en œuvre – et donc profitent - de la PAC.
- D'être accompagné d'un système de prix propre à la PAC, très favorable aux exploitations de grande et moyenne taille, mais qui s'est révélé insuffisant pour que les autres exploitations puissent arriver, compte tenu notamment de leur trop petite surface, à mettre en œuvre ce modèle dominant.
- De procurer à l'agriculteur un revenu « acceptable » compte tenu d'un certain nombre de normes économiques et sociales qui sont celles que jadis, en 1962, E. Pisani avait inscrit dans la loi d'orientation agricole française en parlant, pour les revenus des agriculteurs, de « revenu équivalent aux revenus urbains... » (République française, 1962).

**Nous avons, au RAFAC**, (RAFAC 1997) développé ce concept en introduisant dans l'analyse deux « points de repère » à savoir :

Les « **conditions générales de production** » telles qu'elles se présentent à un moment historique donné et pour une combinaison culturelle donnée et un lieu donné (le blé tendre en région parisienne par exemple). Ces conditions générales sont une référence. Les Unités de production qui peuvent les mettre en œuvre se reproduisent. Celles qui ne peuvent pas le faire pour des raisons multiples ne peuvent pas se reproduire (Campagne 1997) (Reboul 1976).

Le **niveau social de satisfaction des besoins** qui se réfère à la fois au mode de consommation et à la structuration sociale, qui constituent le niveau « acceptable », dans une zone rurale donnée, par les

---

<sup>16</sup> Cf Colloque DELZOD, note de cadrage p.2.

habitants de cette zone, et qui correspond d'ailleurs aux unités de production qui mettent en œuvre les « conditions générales de production » dans cette zone (Abdelhakim et Campagne 1999).

**Les unités de production qui mettent en œuvre le « modèle dominant »** sont donc celles qui à la fois mettent en œuvre les conditions générales de production et qui ont un niveau de satisfaction des besoins qui est « socialement » acceptable. **Celles qui ne le peuvent pas peuvent, de notre point de vue, être qualifiées de « zones difficiles ».**

**L'intérêt de cette définition** réside aussi dans le fait que ces « zones difficiles » telles qu'on vient de les définir, existent autant au Nord<sup>17</sup> qu'au Sud. Ce n'est donc pas un concept « réservé » au Sud.

### *La réalité démographique*

Notre propos est de faire ici une approche démographique permettant de cerner l'importance du phénomène en Méditerranée. Cette démarche comporte évidemment quelques difficultés :

La première difficulté provient bien entendu de la définition de la Méditerranée, même si l'on garde, comme le font beaucoup de recherches, la définition géographique qui prend en compte exclusivement les pays « riverains » de la Méditerranée. On sait en effet que la principale difficulté engendrée par cette définition est l'agrégation qu'elle comporte entre des pays à faible population rurale comme certains pays européens, et des pays à très forte population rurale comme l'Égypte.

C'est pourtant celle que nous allons adopter ici car c'est celle que l'on trouve dans des travaux récents qui font autorité<sup>18</sup> et qui portent sur une certaine mesure de la ruralité en Méditerranée.

On lit par exemple dans Méditerranée 2008 que la population rurale et celle des actifs agricoles ont été multipliées par deux dans les pays du Sud de la Méditerranée de 1965 à 2002 et qu'il y aurait actuellement en « Méditerranée » plus de 110 millions de « ruraux ». Si l'on rapproche cette analyse de celle de la Banque Mondiale (B.M. 2000), sur ces 110 Millions, il y en aurait au moins 60 % « hors zones favorables ». Ce sont à peu près les chiffres de l'ONU qui laissent à penser que l'évolution va continuer (près de 120 Millions de ruraux en 2020) malgré un ralentissement de la croissance démographique globale et particulièrement dans les espaces ruraux.

Les « zones difficiles » ne sont donc pas une réalité « marginale ». Elles sont au contraire la réalité stratégique car c'est dans ces zones que se vit la pauvreté d'aujourd'hui mais aussi celle de demain. Cela veut dire que la pauvreté n'est pas seulement un phénomène rencontré dans les villes du Sud et du Nord mais aussi un phénomène rural. Comment vivent et vivront en 2020 ces quelques 70 millions qui sont « hors zones favorables » ? C'est une question qui ne peut qu'interpeller les chercheurs et qui est au centre des analyses de notre colloque.

### *L'émergence des zones difficiles en Méditerranée*

Il n'est pas dans notre propos de faire un quelconque « résumé » des communications de l'Axe II de notre colloque qui vont aborder cette question. On a seulement voulu montrer comment, historiquement, ont globalement émergé ces « zones difficiles » car cela nous est apparu comme indispensable pour les définir.

D'une façon générale, le **fonctionnement de l'économie des zones rurales de l'ensemble méditerranéen** a historiquement connu les caractéristiques suivantes :

Remarquons d'abord que l'Europe rurale était encore, il y a moins d'un siècle, essentiellement une Europe à population agricole. Au début de la première guerre mondiale, la population active agricole dépasse encore largement la moitié de la population active totale de l'ensemble européen. Il en était de même des pays méditerranéens du Nord, du Sud et de l'Est.

Au Nord comme au Sud et à l'Est, l'espace agricole était encore modelé par les formes de décomposition de la féodalité, très diverses selon les pays et aggravées au Sud par la colonisation. Ce

---

<sup>17</sup> Notons par exemple que 80 % des crédits de la PAC étaient, en 1985, distribués sur 20 % des espaces agricoles européens et que la PAC ne « profitait » pas à 80 % de l'espace agricole de l'Union Européenne (Celle de l'Europe des 15).

<sup>18</sup> Cf Méditerranée : les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée (Sciences Po, CIHEAM, 2008)

sont ces différents phénomènes qui ont de fait créé la réalité des zones difficiles (Bessaoud 1997). Plusieurs communications détaillent ces phénomènes sur lesquels il est donc inutile de s'étendre.

Dans ces « zones rurales », le « modèle dominant » a toujours existé : c'était celui que pratiquaient les agriculteurs « moyens » et « riches » dans les zones « favorables », ou encore ceux qui disposaient de ce que Ricardo avait déjà appelé une rente « différentielle ». Ce modèle dominant existait au Nord comme au Sud et à l'Est de la Méditerranée, en raison de la différenciation sociale issue de l'histoire locale ou nationale, qui avait de fait régi la répartition inégale des facteurs de production entre les familles (Bessaoud 1997).

A côté de ce modèle dominant, il y avait les « autres » c'est à dire les « paysans » (Chayanov 1925). Ne s'y était pas trompé qui a proposé avec tant de justesse, dès 1925, pour analyser ce phénomène, le fameux concept « d'économie paysanne ». Cette caractérisation aura permis, depuis la fin de la première guerre mondiale, et, de la Russie aux confins du Sahara, de donner un support théorique à cette forme sociale de production économiquement bien spécifique. L'économie « paysanne » exprime en effet le fait que le « paysan » produit d'abord pour nourrir sa famille (ce qui explique la diversité de ses productions) et ensuite et ensuite seulement pour le marché !

Il faut noter d'ailleurs que l'élevage était le plus souvent très intégré à la forme « paysanne » pour les raisons que l'on a vu de la nécessité de « nourrir la famille » et aussi comme outil de traction animale. Il en résulte que seules les zones où l'agriculture était difficilement praticable pour des raisons géographiques étaient des zones où l'élevage était pratiqué hors agriculture. Ce sont d'abord les « zones pastorales », faites de parcours et ce sont aussi celles où l'agriculture est difficilement praticable.

Mais, indépendamment des fortes différenciations sociales entre les familles, on notait aussi, du fait des différences naturelles, des zones qui déjà étaient beaucoup plus « difficiles » que les autres. Elles étaient pourtant elles aussi très peuplées puisque l'alternative que représentait l'exode vers les villes, qu'avait permis depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle, avait été largement ralentie avec la 1<sup>e</sup> guerre mondiale et la dépression qui l'a suivie.

Il y avait aussi – et souvent en grand nombre - ces « paysans sans terre » qui étaient déjà chez eux des « journaliers » et qui le resteront dans les premières années qu'ils passeront dans le pays dans lequel ils ont immigré. D'ailleurs, ils émigreront souvent d'abord – temporairement ou définitivement-, dans leur propre pays, vers des zones « favorables », avant de tenter le grand saut vers les zones agricoles riches et les villes d'autres pays européens.

L'espace rural hérité de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle est donc un espace très différencié, et déjà un espace « dual » du fait qu'il possède des « zones favorables » et des zones « difficiles » (Duby 1975) (Bessaoud 1997). Il est occupé par la moitié de la population totale dans notre espace méditerranéen (Méditerranée 2008). Il va connaître des bouleversements importants après la deuxième guerre mondiale.

Certaines zones « difficiles » ont eu, dès cette période, mais plus particulièrement après la deuxième guerre mondiale, des « opportunités » de développement qui, même si elles ne concernent pas des zones très nombreuses, préfigurent déjà ce que seront, dans des cas nettement plus nombreux, la « valorisation des ressources locales spécifiques » qui concernera certaines zones pendant la période suivante.

L'énergie hydroélectrique bon marché, produite dans les zones montagneuses, permettra de développer une rente, grâce à la baisse des coûts de production, et d'installer dans les vallées correspondantes des industries qui n'auraient jamais vues le jour sans cette « rente ».

Des produits « spécifiques<sup>19</sup> » sont apparus dès l'entre deux guerres grâce auxquels furent créées les premières « différenciations ou promotions d'identités » (AOC). La labellisation par AOC est une invention française qui date des années 1920, à l'origine pour valoriser le vin français puis qui va s'étendre à d'autres produits. Le mouvement s'accélère aujourd'hui et touche maintenant des produits non comestibles (le bois de Chartreuse, par exemple). Au Sud, les dattes, les olives de telle ou telle qualité (mais pas encore de telle ou telle région !) adopteront les mêmes certifications. Les produits

---

<sup>19</sup> Cf infra

« spécifiques » peuvent aussi être des produits « hérités » d'un passé industriel produisant de l'identitaire. Par exemple, la filature Motte Bossu à Roubaix, qui était une usine typique de la condition ouvrière « à la Dickens » du XIX<sup>e</sup> siècle est devenue le musée international du travail et sujet de fierté nouvelle « patrimonialisée » pour les habitants de la ville. Ces zones ont connu une revitalisation des activités industrielles traditionnelles de certaines vallées comme le textile dans les vallées cévenoles.

Les produits spécifiques se sont développés notamment au sud. Une synthèse de la problématique des Systèmes Agroalimentaires Localisés (SYAL) est proposée par Denis Requier-Desjardins (2002). La déclinaison du phénomène en Amérique Latine est de même nature. (REQUIER-DESJARDINS D., BOUCHER F., CERDAN C. (2002)

Des opportunités nouvelles d'activité provenant du développement rapide des loisirs d'hiver et d'été, ont pu également être mises en œuvre dans certaines zones « difficiles ».

### **Le « déménagement » du territoire de l'après guerre**

L'expression est de Philippe LAMOUR, un notable languedocien qui fut pendant longtemps, en France, président de la « Commission Nationale d'Aménagement du Territoire ». Elle est apparue au moment où les « zones rurales difficiles » françaises mais aussi européennes se « vidaient » de leur population mais aussi de la main d'œuvre la plus performante.

**Il y a eu effectivement « déménagement »** et l'émigration fut forte au Nord et au Sud :

D'abord temporaire, elle avait débuté avant la guerre de 1914 mais elle va se développer fortement entre les deux guerres – avec l'émigration italienne notamment - et surtout après la deuxième guerre mondiale avec les autres pays européens du Sud et le Maghreb. Elle fut souvent définitive ou quasi définitive : l'émigration massive vers les villes des « trente glorieuses » dans les pays du Sud de l'Europe, qui est à la fois une émigration nationale et internationale est là pour le prouver. En trente ans (1965-1995) la population urbaine des pays de la Méditerranée du Nord passe de 109 millions à 178 millions d'habitants alors que, dans le Sud, elle est multipliée par 4 (CIHEAM-IAMM 2001). Cette forte émigration stabilisera l'effectif de la population rurale au Nord.

Par contre, malgré l'émigration, au Sud de la Méditerranée, la population rurale continue encore aujourd'hui d'augmenter en effectif, même si elle perd de son importance relative par rapport à la population totale. Cependant, ce phénomène est malgré tout concomitant avec un exode important qui s'explique, dans ces zones, par la forte croissance naturelle. (Méditerranée 2008)

**Ce « déménagement » a été causé** par plusieurs phénomènes largement interconnectés. En effet, dès le début des années 50 la « reconstruction » de l'Europe offre des centaines de milliers d'emplois « urbains » dans tous les secteurs de l'économie, qui seront en grande partie occupés par les actifs provenant de l'exode rural.

Mais cet « offre » d'emplois est accompagnée d'une forte propension à l'exode, du fait des conditions de vie et de travail que connaissaient les agriculteurs dans beaucoup de zones rurales, de plus en plus difficilement acceptables notamment par les plus jeunes. (Campagne 1965) Cette « propension à l'exode » accompagnera bientôt la mise en œuvre de la PAC.

Celle-ci, en effet, à partir de 1960, en offrant des conditions très favorables de transformation aux grandes et moyennes exploitations pratiquant le modèle d'association agriculture-élevage, et susceptibles de se « moderniser », contribue à vider les zones rurales « difficiles » des agriculteurs et de leurs familles qui vivent et travaillent dans des conditions socio-techniques ne leur permettant pas de mettre en œuvre cette politique de « modernisation ».

Ainsi, au Nord comme au Sud de la Méditerranée, c'est surtout après la deuxième guerre mondiale que s'est constituée la différentiation entre les zones « favorables » et les zones « difficiles ». Ces dernières ont été le creuset de l'exode rural massif que l'on observe dans cette période et qui va accentuer encore leur caractère de « zones difficiles ».

**La mise en place des « correcteurs » de ces bouleversements :**

Ces phénomènes vont faire émerger des « **correcteurs** » qui, comme on va le voir, seront partout des échecs ou seront insuffisants, tout au moins pour résoudre les problèmes des zones difficiles. Ces correcteurs vont être mis en œuvre par plusieurs types d'intervention.

**Du côté des Etats**, le processus est le suivant :

Le « marché » oblige à adopter les normes du modèle dominant. Beaucoup de zones (80 % de l'espace agricole en Europe) ne peuvent pas le faire. Des « correcteurs » sont initiés par les Etats dont les principaux sont les suivants :

Au Nord, la « ruralisation » « des pôles de développement » chers à F.Perroux (1969) était fondée sur l'hypothèse que la population industrielle ne cesserait pas de croître au moins dans l'immédiat. Mais les « pôles » constitués par l'industrie portaient avec eux des nuisances dans les villes qui rendaient problématique une expansion industrielle dans les villes, c'est à dire là où elle avait été mise en œuvre depuis les années 50.

On imagina alors un processus **d'industrialisation rurale** qui permettrait de remplacer la population agricole partie vers les villes, par une population industrielle « rurale », employée par les nouvelles activités, notamment de sous-traitance, qui pouvait être installée dans des « pôles ruraux ». Cela avait l'avantage d'arrêter l'exode et de repeupler certaines zones « difficiles » par des actifs jeunes et une population dont on espérait un fort dynamisme démographique. Mais dès le début des années 80, il apparut clairement que la croissance de la population active industrielle commençait à ralentir sérieusement. P.Bairoch (1997) montre très justement que ce phénomène - que l'on attribua d'abord à la hausse des coûts de l'énergie - avait une autre explication. Bairoch fait en effet remarquer qu'à partir du milieu des années 80, la productivité du travail dans l'industrie augmente plus vite que la demande de biens industriels et que, pour satisfaire cette dernière, l'activité industrielle peut alors continuer de croître sans entraîner derrière elle, celle de la population industrielle. La « décentralisation industrielle » (Lamour 1995) n'existera pas. Certains chercheurs voient alors dans ces phénomènes les causes de ce que l'on a appelé alors « l'industrialisation manquée du monde rural » (Campagne 2007).

Le deuxième « correcteur » « étatique » fut constitué au Nord par l'intervention massive de l'Etat au travers de la mise en place de grands programmes et projets d'aménagement, gérés le plus souvent par des « compagnies nationales d'aménagement ». (Abaab et alii 2000). Au Sud, les grands projets de développement furent la règle. Ils succédaient aux différentes tentatives de « modernisation » du monde rural dans les zones pauvres qui seront évoquées par certaines communications. Ces différentes initiatives furent bientôt bloquées par les « programmes d'ajustement structurel » (cf infra), qui allaient réduire sensiblement les possibilités d'investissement direct dans l'agriculture, dont les effets d'entraînement apparaissaient de plus en plus problématiques.

**Les organismes publics internationaux** accompagnèrent, pour le Sud, cette évolution en imposant un changement radical de « modèle de développement » : devant les difficultés et parfois la faillite des initiatives des Etats, on élaborait bientôt un « modèle alternatif » qui mettra le marché au centre du dispositif, en tant que maître d'œuvre de l'optimisation de la croissance et de la satisfaction des besoins des populations. Ce changement radical fut alors quasi institutionnalisé par ce que l'on appela le « consensus » de Washington qui avançait que seul le marché pourrait amorcer des processus de développement durable dans le Sud. (Stiglitz 2002)

Comme il était difficile à ces organismes de ne pas admettre que la pauvreté progressait, et particulièrement dans les zones rurales, on tenta alors d'inventer des « correcteurs » aux dégâts, qui furent bientôt manifestes, causés par le nouveau modèle dans les zones rurales et notamment dans les « zones « difficiles ». (Stiglitz op. cit)

On inventa alors, entre autres, des « programmes de développement rural », destinés aux zones rurales « pauvres » c'est à dire « difficiles » (Banque Mondiale) qui s'organiseront autour de l'hypothèse suivante :

- Le « social » ne devrait normalement être financé que par l'utilisation rationnelle du surplus national.
- Mais le surplus national doit être prioritairement et entièrement utilisé à l'investissement productif.
- On doit donc financer le « social » par des transferts internationaux.

Ce sont donc ces nombreux « programmes de développement rural » qui vont être chargés, au Sud, de « corriger » les rigueurs engendrées par le nouveau modèle. Ils ne différeront pas sensiblement des interventions de l'Etat de la période précédente.

De plus, la mise en oeuvre de cette stratégie se heurta rapidement aux contraintes des programmes d'ajustement structurel qui interdisaient de considérer ce modèle comme « durable » économiquement parlant<sup>20</sup>. Il faudrait bien en effet que quelqu'un prenne un jour le relais de ces « transferts » et on ne voyait pas qui pourrait le faire.

C'est ainsi que les années 90 représentent sans doute la pire décennie pour les zones « difficiles ». Les Etats prirent alors le relais, mais en se centrant prioritairement sur les équipements collectifs. Tous n'eurent pas la même volonté politique et les mêmes moyens de le faire. Ceci explique les disparités importantes que l'on observe encore aujourd'hui au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

**Les ONG internationales**, celles qui ont émergé dans les pays industrialisés, et **les ONG locales** vont alors apparaître à peu près au moment de la mise en oeuvre des premiers programmes d'ajustement structurel c'est à dire à la fin des années 80. Elles vont tenter de prendre le relais en utilisant les mêmes moyens que les Etats et les organismes internationaux, c'est à dire avec des transferts, mais en y ajoutant, le plus souvent, une grosse nuance : elles partent du principe que le « capital » que représente ces « services éducatifs, sanitaires et sociaux » dans les zones rurales doit être construit, en partie tout au moins, par les habitants eux-mêmes. Elles accompagnent donc, en le favorisant, le foisonnement d'associations locales qui vont apparaître à ce moment là. Ces associations vont apparaître particulièrement dans les zones « difficiles » qui sont celles qui ont été le plus souvent « délaissées » par les Etats.

Les **correcteurs « familiaux »** des « difficultés » rencontrées dans ces zones avaient été installés dès la fin de la deuxième guerre mondiale. L'essentiel du dispositif qui est largement connu, était fondé sur l'émigration que ce soit au Nord (Portugal et Espagne notamment) ou au Sud et à l'Est :

Le système « dual » mis en place était partout le même : La famille restait sur place et assurait son alimentation par une agriculture vivrière qui permettait aussi de nourrir les membres de la famille qui ne pratiquaient qu'une émigration saisonnière. Les biens et services « marchands » étaient alors intégralement financés par les transferts des actifs émigrés (Dollé, Campagne et alii. 2007).

On peut avancer sans nuances que ce « correcteur » fut le seul qui fonctionna vraiment, et pendant un demi siècle. Certaines études sur les revenus par tête indiquent par exemple pour la Tunisie que le gouvernorat de Médenine arrivait en deuxième position pour l'ensemble de la Tunisie après le « Cap Bon » ! On pourrait sûrement retrouver des phénomènes analogues en Algérie ou au Maroc qui montrent, comme c'est le cas au Nord du Portugal ou en Espagne, que les « zones difficiles » de ces régions ont évité la pauvreté grâce aux revenus en provenance de l'émigration.

**Globalement ces « correcteurs », sauf le dernier d'entre eux furent inefficaces :**

Leur inefficacité se mesure essentiellement dans le fait qu'aucun d'entre eux ne réussit à mettre en place dans ces « zones difficiles » un véritable « processus de développement ».

- Le « secteur » productif pouvant prétendre à mettre en oeuvre le « modèle dominant » a été et reste introuvable dans beaucoup de zones difficiles.
- Il ne reste donc que...la « volonté de vivre et travailler au pays » (dans le Nord)<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> D'ailleurs cette période est aussi celle où les pouvoirs publics abandonnent les « plans et programmes régionaux » ou « subrégionaux » probablement essentiellement parce que l'initiative de l'activité productive – qui est un élément essentiel du dispositif – ne peut plus être le fait de l'Etat, puisque sa mise en oeuvre sera nécessairement entre les mains des acteurs locaux.

<sup>21</sup> Ce slogan, né dans un certain nombre de zones rurales françaises, résumait bien la volonté locale de développement qu'exprimaient ceux qui étaient restés et aussi leur désarroi devant les difficultés rencontrées.

- Et, dans le Sud, l'émigration dans et vers les pays du Nord.
- Mais, cette émigration va bientôt cesser dans les pays de l'Europe du Sud auxquels les « trente glorieuses » ont amené le « plein emploi » et dont les populations les plus pauvres n'ont plus besoin de s'expatrier pour trouver du travail<sup>22</sup>.
- Par contre l'émigration en provenance des zones difficiles du Sud va continuer.
- Elle constituera un modèle de développement « dual » déjà décrit (Dollé, Campagne et alii, 2007) qui sera efficace jusqu'à la fin du siècle dernier.
- Mais elle ne tardera pas, elle aussi, à ralentir, parce que les villes du Nord et du Sud sont pleines... de chômeurs, et que les pays industrialisés tentent de fermer leurs portes.

**Au delà de l'inefficacité de ces « correcteurs », le fait le plus marquant de cette période** est sans doute le refus de la part des responsables publics de considérer que les difficultés principales et même les blocages que connaissent ces zones sont dus principalement aux deux phénomènes suivants :

- L'incapacité de la plupart des zones difficiles d'être « compétitives » sur leurs propres productions, même chez elles, en raison de leur incapacité à adopter pour ces productions les « conditions générales de production ».
- Le maintien de la prédominance absolue du marché comme outil de régulation condamne tout « développement » des zones difficiles, compte tenu de leur impossibilité à adopter le modèle dominant sur les produits dits « de consommation de masse » qu'elles produisent, car le rapport de prix du modèle dominant ne leur permet pas de se « développer » (Abdelhakim, Campagne 2008).

Si les zones « difficiles » sont restées difficiles ce n'est pas seulement pour avoir été délaissées, même si cela a été le cas avec les programmes d'ajustement structurel et la Politique Agricole Commune, c'est surtout parce que la prédominance d'un marché très « ouvert », à l'ensemble des unités de production du pays et même du monde, les rendaient incapables d'assurer une production qui permettrait leur propre reproduction (Reboul 1989).

## **II. La question du développement des zones difficiles : le développement territorial comme dépassement des correctifs et substitution à la faible accumulation du capital**

Au stade où nous en sommes de l'analyse du développement – ou plutôt du non développement historique – des zones difficiles, il nous a semblé utile de rappeler d'abord quels sont les mécanismes ou les processus qui se mettent en place quand une zone rurale s'engage dans un processus de développement. On montrera ensuite comment le « réveil » des acteurs locaux a permis la mise en place dans certaines zones d'un nouveau mode de développement.

### ***Le processus de développement d'une zone rurale: de l'unité de production au territoire***

Les mécanismes qui se mettent en place quand s'amorce un processus de développement se présentent d'abord, comme on va le voir, comme un **processus continu d'accumulation de capital productif**. Ce processus permet une augmentation de la production qui va elle-même permettre une augmentation ou un maintien de la capacité d'accumulation et une augmentation des revenus locaux. Ce processus va lui-même engendrer un développement des autres activités productives de biens et de services sur la zone. Ce processus doit lui-même être maîtrisé et auto-entretenu pour que le processus soit économiquement durable.

**Le processus de développement tel qu'il se met en œuvre dans une unité de production est connu** (Reboul 1976). Depuis les analyses des économistes classiques, on sait qu'il repose essentiellement sur le fait que lorsqu'une unité de production peut adopter les « conditions générales de production » elle va dégager un surplus économique. Ce surplus devra être en partie transformé en capital productif pour que l'unité de production reste dans le groupe des unités qui continuent d'adopter les « conditions générales de production » (Campagne 2001). On est donc en présence d'un **dispositif continu d'accumulation de capital** qui permet de voir apparaître ce que l'on appelle communément le « développement économique » d'une unité de production.

---

<sup>22</sup> Ce type d'émigration a repris de manière très vive depuis l'entrée des pays de l'Europe de l'Est dans l'Union Européenne. Il est assez développé dans des pays comme la Roumanie.

Dans une zone rurale donnée, on pourra trouver évidemment des groupes d'unités de production qui se rattachent à plusieurs types de production et plusieurs types d'activités (amont et aval de l'agriculture mais aussi production de biens et de services directs à la population). Or, la zone rurale va être considérée comme se développant si ce processus de développement économique existe majoritairement dans les différents types d'unités de production présents dans la zone. Par ailleurs, la zone doit aussi être le siège d'un autre mécanisme, qui est celui de l'articulation entre les différents types d'activité. Le développement d'une zone rurale dépend aussi, on le sait, de ces interrelations entre les différentes activités économiques. (Campagne 2001)

Il y aura bien entendu des groupes d'unités de production qui ne vont pas réussir à être l'objet d'un processus continu d'accumulation pour de multiples raisons. Dans la plupart des cas, elles vont à terme disparaître de la zone, comme ce fut historiquement le cas en Europe d'une grande partie des activités amont et aval de l'agriculture et de l'élevage qui s'installèrent dans les villes voisines pour des raisons diverses.

Le dernier critère attestant le développement d'une zone rurale se situe sans doute dans les formes que prend le processus de développement. Beaucoup d'analyses s'accordent sur le fait que les processus engagés doivent être à la fois **maîtrisés par les acteurs locaux** qui les mettent en œuvre et le plus possible « **auto-entretenus** » par les besoins internes à la zone, que ceux-ci relèvent des activités de production ou de la demande de biens et de services des populations concernées. (Campagne 2001)

Ces processus ont aussi la caractéristique qu'ils sont fortement liés entre eux.

En effet, il faut d'abord considérer que les Unités de Production qui peuvent adopter le modèle dominant sont capables d'accumuler du capital pour produire davantage et donc faire face à la baisse tendancielle des prix, et augmenter leur revenu pour « se maintenir » au « niveau social de satisfaction des besoins ». **La dynamique interne au modèle dominant est donc une dynamique de développement.** Elle va en effet se mettre en place à partir de la différenciation qui existe entre les unités de production de la façon suivante.

On a vu que l'on pouvait de façon élémentaire considérer que, dans une zone rurale donnée et pour un système de production donné, on est en présence de trois groupes d'unités de production, les unités « moyennes » qui adoptent le modèle dominant, les unités en difficulté, et les unités « de tête ». Ces dernières qui sont les plus performantes régissent la « modernisation » en adoptant avant les autres ce qui va en fait faire évoluer le « modèle dominant » en fonction des acquis de la recherche agronomique et zootechnique.

On passe ainsi, dans le bassin parisien, en 50 ans (entre 1950 et 2000) de 30 ha de blé tendre par actif à 100 ha avec un triplement des rendements, et en viticulture méridionale, on passe, pendant la même période, de 3 ha par actif à 15 ha, et du vin de consommation courante au vin de qualité. On trouvera dans l'ouvrage collectif intitulé « la modernisation agricole, à la mémoire de Pierre Coulomb » (1997) des descriptions pertinentes des itinéraires de construction des « modèles dominants » dans un certain nombre de pays méditerranéens.

Il y a par ailleurs un lien étroit, dans la définition du modèle dominant, entre les « conditions générales de production » et le « niveau social de satisfaction des besoins ». Cela veut dire qu'en permanence, il y a de la part des ruraux, une tentative d'ajustement et des conditions générales de production et du niveau social de satisfaction des besoins.

Les conditions générales de production s'ajustent d'abord chez les unités de production de tête. Le niveau social de satisfaction des besoins s'ajuste en fonction du « modèle » global envoyé par la société et de ses applications dans les pratiques sociales locales (scolarisation, conditions de vie, désenclavement...).

C'est l'atteinte de ce niveau social « acceptable » qui fait que le jeune fils d'agriculteur restera dans son unité de production ou ira tenter sa chance en ville. Si l'amélioration possible du système ne peut

pas être considérée comme possible, il y aura en effet mise en place d'un changement radical d'activité qui s'accompagne le plus souvent de l'exode<sup>23</sup>.

Les raisonnements qui précèdent ont essentiellement pour objectif de mettre à jour deux éléments fondamentaux dans notre démarche : au moment où se « constituaient » les zones « difficiles » et plus particulièrement pendant cette décennie 80, l'ensemble des acteurs concernés, administrations, chercheurs, hommes politiques, acteurs locaux connaissaient de façon précise quels étaient les mécanismes engendrant des processus de développement qui devaient être ceux des zones rurales de leur pays ou de leur région.

Par ailleurs, ils étaient également très conscients que ces mécanismes ne pouvaient pas être mis en œuvre dans leurs zones « difficiles » et que tous les « correcteurs » mis en place avaient été insuffisants ou inefficaces.

La situation dans laquelle se trouvait les quelques 50 millions d'habitants des « zones difficiles » du pourtour méditerranéen à cette époque avait donc un aspect tragique. C'est alors que l'on va voir apparaître, dans un certain nombre de zones rurales, des processus d'innovation qui vont petit à petit tracer une voie alternative aux itinéraires précédents.

Cette voie alternative s'appellera bientôt **développement territorial**. Claude Courlet l'a analysée dans un ouvrage récent (Courlet 2008). Cet ouvrage participe ainsi à la construction de l'hypothèse que l'économie territoriale constitue une branche naissante de l'économie comme a pu l'être l'économie du développement, l'économie industrielle ou celle de l'environnement...

***Le développement territorial de certaines « zones difficiles » : Le « réveil » des acteurs locaux.***

Ce « réveil » va d'abord accompagner une période de « remise en cause » des politiques de développement au Nord comme au Sud. C'est la période des années 80. Par la suite de nouveaux processus vont apparaître qui sont ceux que nous vivons aujourd'hui.

**La décennie 80 se caractérise en effet par un certain nombre de grandes remises en cause.**

Cette décennie sera marquée comme on le sait par la mise en place, **au Sud**, des « programmes d'ajustement structurel », qui vont représenter une vraie catastrophe pour les zones difficiles. En effet, la réduction drastique des budgets de l'Etat et son « désengagement » des activités productives directes vont surtout concerner ces zones là. On ne touchera pas en général aux zones « riches » sauf peut-être pour modifier les modalités d'intervention de l'Etat. Un certain nombre de services de l'Etat dans les zones rurales difficiles seront privés de moyens et rendus ainsi inefficaces. Comme on l'a vu, les programmes « correcteurs » mettront du temps à se mettre en place et ils ne porteront pas sur la capacité de ces zones à mettre en œuvre des activités productives. Les concepts eux-mêmes vont changer. On va voir apparaître pour ces zones pauvres le fameux terme d'« activités génératrices de revenus » qui va indirectement témoigner de la difficulté d'encourager des activités réellement productives qui seraient, elles, de par leur nature, « génératrices de revenus ».

**Au Nord**, ce sera aussi une remise en cause radicale : En 4 ans – de 1986 à 1989 trois événements vont se dérouler successivement qui vont constituer une véritable « révolution ».

Le premier acte est constitué par la réforme de la PAC qui va s'amorcer au fameux Conseil des Ministres de l'Union Européenne de 1986 à Dublin. On prend acte que la PAC a trop bien réussi et qu'elle produit énormément d'excédents et ne concerne que 20 % du territoire agricole de l'Union.

Le deuxième acte est celui de la mise en place d'un « deuxième pilier » de la PAC qui sera consacré au développement rural. Ce deuxième pilier est un choix politique de la Présidence de la Commission Européenne qui décrète comme inacceptable, au nom de la « cohésion sociale » de l'Union, que 80 % du territoire agricole soit « marginalisé ». C'est donc au Nord, la reconnaissance officielle de l'existence des « zones difficiles ». (Communautés européennes 1988)<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Depuis la fin de la première guerre mondiale, c'est à dire depuis près d'un siècle, toutes les zones « difficiles » du pourtour méditerranéen – Nord et Sud – ont eu l'exode comme correcteur principal.

<sup>24</sup> « L'avenir du monde rural » communication de la Commission Européenne au Conseil des Ministres fait l'effet d'une bombe en 1988 !

---

Le troisième acte va être constitué d'un programme de développement rural destiné à ces zones difficiles dont le projet phare sera le projet LEADER. Ce projet qui débutera en 1989 intéressera 217 zones rurales dans l'Union. Sa gouvernance, totalement originale pour l'époque, qui établit un lien direct entre le groupe d'acteurs locaux qui gère le développement de la zone et la Commission Européenne, va, en Europe, être une des manifestations majeures de l'émergence progressive d'un développement territorial.

Au Nord comme au Sud, on va alors assister à un foisonnement d'initiatives locales indépendantes (Pecqueur 2000). Deux exemples illustrent l'importance du phénomène. Pour le Sud de l'Europe, on est frappé de voir qu'une part importante du millier des zones LEADER qui se mettront en place à partir de 1993, dans l'ensemble de l'Union Européenne, proviendront de **zones rurales difficiles mais déjà organisées**.

Au Sud, on ne peut que citer l'exemple des fameuses « associations de douars » au Maroc. Ces dernières méritent une attention particulière. Elles sont en effet une manifestation évidente de la pertinence des mécanismes qui apparaissent alors.

En effet, le Maroc connaît à ce moment là un retard important concernant l'équipement de ses zones rurales. Ce phénomène va être encore accentué par les programmes d'ajustement structurel qui apparaîtront au milieu de la décennie. C'est justement dans ce contexte qu'un mouvement spontané de constitution de structures associatives apparaît.

Celles-ci prendront la place de l'Etat dans la construction des équipements et même parfois dans l'organisation et le financement de son fonctionnement. Ce mouvement important obligera l'Etat marocain à rattraper ce retard important. (Mahdi 2009)

***Devant les phénomènes qui se sont mis en place, les Etats cherchent, à partir du début des années 90, à « reprendre la main »***

Plusieurs initiatives émanant des Etats vont témoigner de cette attitude :

- Le programme LEADER dans les pays de l'UE, et PRODER en Espagne, les Agences de développement en Grèce...
- La stratégie de développement rural 2020 au Maroc. (Royaume du Maroc 1999)
- Les Programmes de Proximité de Développement Rural en Algérie. (PPDR)
- Le Ministère du développement local en Egypte.
- Les Programmes de développement rural intégré en Tunisie....

***Le « local » lui aussi s'organise***, mais c'est à partir de plusieurs dynamiques assez différentes les unes des autres.

Les différentes « genèses » de l'émergence du milieu associatif et d'une nouvelle gouvernance des territoires sont en effet, selon les pays et les situations, les suivantes<sup>25</sup> :

- On s'organise pour résoudre un problème « social » (équipements socio-éducatif, enclavement...
- C'est induit par une loi. Trois exemples : Les PPDR en Algérie, le Programme LEADER en Europe, le programme PRODER en Espagne.
- A partir d'une proposition de projet formulée par le secteur public national ou international ou le secteur des ONG internationales, le fait que la condition pour que le projet se mette en place soit sa prise en charge par une association provoque en général sa création.
- Cela vient de l'homme ou du groupe d'hommes « providentiels », originaires ou pas du territoire concerné, militants d'une idée (biodiversité, développement durable...). Ces derniers vont alors « mobiliser » la population pour « développer » leur « territoire ».

---

<sup>25</sup> Il peut y avoir cumul de plusieurs types d' « émergence »

- On peut rencontrer aussi une genèse « exogène » quand l'initiative vient d'une ONG nationale ou étrangère souhaitant prendre en charge un territoire du Sud, sans qu'il y ait eu au départ émergence « spontanée » d'une association locale.

***Les principes de base de ces initiatives sont les suivantes :***

- Les opérations de développement mises en œuvre par la structure associative concernée par la zone sont centrées sur des activités sur lesquelles la zone doit être « compétitive » c'est à dire sur la production de biens et de services qui ne sont pas élaborés moins cher ailleurs.
- Elles vont donc se centrer sur la prise de conscience que la zone possède des ressources spécifiques qui ne sont pas encore valorisées.
- Ces ressources sont celles du territoire et elles ne sont pas substituables puisqu'elles sont « identitaires » c'est à dire propre à la zone et uniques.
- Elles seront constituées par des « biens » très divers, parfois non marchands, le plus souvent pas encore commercialisés, mais susceptibles d'être « valorisés » (produits locaux spécifiques, patrimoine, paysages...)
- La stratégie générale de ces groupes locaux est donc la « valorisation locale des ressources locales » c'est à dire du territoire ou encore la « valorisation locale des ressources territoriales »...
- On voit bien ainsi qu'il est alors logique que les zones qui adoptent cette stratégie, sont des zones le plus souvent « difficiles », puisque ce sont des espaces où justement les « ressources locales » n'ont pas encore émergé comme « ressources territoriales », mais qui peuvent se construire comme telles.

Deux exemples permettent d'illustrer l'émergence de ces initiatives, Béni Khedache en Tunisie et Mouthoumet en France.

**Le projet « Jessours et Ksour » de Béni Khédache (Tunisie)**

La délégation de Béni Khédache est une région rurale montagneuse couvrant une superficie de 135.600 ha dont 23.000 ha cultivables. La population compte selon le recensement 2004 28.586 habitants, enregistrant ainsi une légère diminution après la forte augmentation des 20 années précédentes (21458 en 1975 et 30681 en 1994). L'activité économique est basée sur une agriculture pluviale pratiquée dans des conditions difficiles et sur un élevage très influencé par l'aridité du milieu ; la pression sur l'environnement est considérable. La faiblesse des revenus agricoles est compensée par les rentes migratoires qui a tendance à diminuer.

La région dispose, dans un paysage naturel de qualité, d'un patrimoine historique se composant principalement d'une dizaine de Ksour<sup>26</sup> et d'une zone d'implantation d'habitats troglodytes dont l'architecture et l'originalité sont reconnues. A l'ouest de la zone, se trouve une petite palmeraie d'oasis, un oued assez escarpé, et l'un des 10 Ksour offre un paysage très particulier qui fait l'admiration des gens de passage.

Le système agricole est fondé sur la technique des jessours<sup>27</sup>, qui font également partie du patrimoine historique, puisqu'ils datent de la présence romaine et apportent une qualité esthétique remarquable aux paysages agraires.

L'objectif économique général du projet est de créer des revenus nouveaux qui remplacent petit à petit les revenus de l'émigration. Ainsi, il est envisagé de mettre en place des activités nouvelles non agricoles organisées autour de 4 axes : tourisme « alternatif », artisanat textile « bédouin, produits identitaires agricoles et d'élevage, gestion nouvelle des ressources naturelles. Ces 4 axes constituent

---

<sup>26</sup> Le mot Ksar (ksour au pluriel) signifie « palais » en arabe et désigne un bâtiment traditionnel comprenant une cour intérieure autour de laquelle sont disposées les « ghorfas » qui sont des greniers occupant le rez de chaussée ainsi que un ou plusieurs étages. Le ksar jouait un rôle socio-économique en constituant un lieu de rencontre, d'échanges et de stockage des biens.

<sup>27</sup> Les jessours sont des aménagements de minivallées dans l'oued situé entre les flans de deux collines. Ils sont constitués dans chaque cas d'une série de barrages en pierre qui barrent à plusieurs niveaux le lit de l'oued, créant ainsi des sortes de terrasses sur lesquelles la terre, arrachée par l'érosion aux deux pentes de la vallée, vient se ramasser. Au moment des pluies, l'eau est stockée en amont de chaque barrage permettant son utilisation progressive et assurant ainsi une humidité des sols suffisante pour la pratique des cultures annuelles et de l'arboriculture fruitière qui y est associée.

une véritable stratégie de développement qui permet à la zone de retrouver une capacité d'accumulation dans des activités nouvelles permettant d'amorcer de nouveaux processus de développement fortement intégrés les uns aux autres. (Dollé, Campagne et alii 2007)

**Le canton de Mouthoumet** (Aude, France) représentait jusqu'en 1985 l'archétype de la zone déshéritée du département de L'Aude. Situé à l'extrême limite de la plaine des Corbières, il représente un essaimage de petites et parfois très petites communes dont les agriculteurs, souvent très âgés, pratiquent la viticulture dans les basses terres et un élevage non spécialisé dans les collines.

Aussi, c'est avec une certaine condescendance que les responsables politiques départementaux accueillirent l'initiative de développement local qu'avait été la création de l'"Association pour le Développement des Hautes Corbières". Mais il apparaissait rapidement que sous l'impulsion intelligente et mobilisatrice de l'animateur de cette association, devenu plus tard conseiller général à son tour, cette zone allait faire parler d'elle. A la surprise générale c'est en effet à Mouthoumet que fut créé le premier district rural de France. C'est aussi un exemple que l'on cite dans toute l'Europe du développement local, d'un processus de développement fondé sur un phénomène culturel certes de taille, le catharisme, mais qui était jusqu'à présent complètement "folklorisé".

Il est intéressant de noter que les étapes successives du développement du canton de Mouthoumet ont été les suivantes :

-Pendant les trois premières années de son existence, l'"Association pour le développement des Hautes Corbières" a exclusivement orienté ses efforts sur une analyse-diagnostic rigoureuse. Celle-ci s'est appuyée sur le travail de plusieurs commissions sectorielles composées exclusivement d'acteurs locaux.

-Par la suite, ces commissions ont défini des stratégies de développement sectorielles et l'association elle-même a défini des priorités. C'est ainsi que le bras de levier culturel, porté par le phénomène cathare, a été choisi parmi les axes de développement les plus mobilisateurs. Il s'est avéré très porteur d'activités et d'emplois. (Campagne 2001)

***Globalement, les initiatives de ce type sont nombreuses au Nord et au Sud de la Méditerranée.***

Elles se traduisent par une présence visible et parfois massive des associations de développement local dans les pays concernés :

- Il existe, dès 1993, plus d'un millier de « groupes LEADER » en Europe communautaire malgré une certaine méfiance des « politiques » vis à vis de ce système qui échappe souvent au contrôle de tout le monde mais surtout des pouvoirs publics.
- Au Sud, c'est la période de l'organisation et de l'institutionnalisation. Les « associations de développement local » sont nombreuses mais aucun recensement sérieux n'a encore été fait qui identifierait correctement celles qui répondent aux critères communément admis (cf infra).
- Au Sud encore, une initiative est venue accompagner l'émergence importante de ces structures. Il s'agit du Réseau Maghrébin des Associations de Développement Local (REMADEL 2009) qui regroupe aujourd'hui 40 associations des pays du Maghreb.
- La Coopération Nord- Sud s'est mise en place notamment dans le cadre du programme LEADER qui l'a institutionnalisée dans le cadre de l'extension aux « pays tiers » de son programme de « coopération transnationale ». On en a ici à Médenine un bel exemple avec le programme « Couleurs de fleurs en Méditerranée » mis en œuvre entre LEADER 34 et l'ADD de Béni Khedache.
- Enfin, il faut souligner que, au Nord comme au Sud, l'essentiel du **processus s'est mis en place dans les « zones difficiles »**

***Les modalités organisationnelles*** de ces initiatives se sont petit à petit homogénéisées.

On a maintenant un « mode » commun qui tend à devenir un véritable modèle qui comprend les éléments suivants :

- Ce sont des « associations locales » et qui sont réellement « locales » et non des « ONG » nationales ou internationales
- Elles prennent en charge un espace rural donné, un territoire.

- Pour y organiser avec les pouvoirs publics et les acteurs privés des activités de développement.

Ces activités visent essentiellement à valoriser localement les ressources territoriales locales (produits et services identitaires) et à mieux satisfaire les besoins de la population locale (services locaux à la population).

Ainsi, avec la **montée en puissance des acteurs locaux** « parties prenantes » (les fameux « stakeholders »), on voit émerger dans les pays méditerranéens un type de développement « territorial » fondé sur les stratégies de construction de territoires spécifiques (et donc de valorisation de ressources spécifiques) par ces acteurs.

Ce type de dynamique existe aussi au Sud et notamment pour les zones difficiles. C'est une opportunité complémentaire pour « amorcer » un processus de développement sur des bases différentes. C'est en tous cas ce qui ressort des résultats du projet de recherche FSP/MSH.

Ainsi, ***Un nouveau mode de développement est né dans les zones difficiles***. Il relève de ce que l'on appelle maintenant le « développement territorial ». (Pecqueur 2008) Ce dernier traduit l'amorce d'un véritable « tournant territorial » de l'économie mondiale dans les zones rurales et particulièrement dans les pays méditerranéens (Pecqueur 2006).

Une des conclusions de cette démarche atteste de l'importance du phénomène (Pecqueur 2006) : « Il y aurait un « moment territoire » dans la régulation globale du système économique (production et consommation) permettant de gérer la fin d'un monde industrialiste indifférent au contexte géographico-culturel et d'ouvrir sur des interrogations à propos des régulations possibles de la configuration productive mondiale au travail aujourd'hui. C'est la notion de proximité géographique qui guidera le raisonnement. ».

### **III. L'émergence de ce nouveau mode de développement repose sur des bases théoriques particulières qui sont les suivantes**

***Le point de départ de la construction de ce nouveau mode de développement repose sur la rente ricardienne*** dont on rappelle ci-dessous rapidement les composantes:

Le coût de production d'un produit détermine son prix. Il dépend lui-même de la combinaison du Capital et du Travail et de leurs coûts. Il peut être modifié par un certain nombre d'avantages comparatifs qui permettent de produire plus avec un coût équivalent ou de produire la même chose avec un coût moindre.

La performance d'un système de production se mesure alors par sa productivité qui va établir le rapport entre la production (en volume ou en valeur) et les facteurs de production, travail et capital. L'accroissement de la productivité se fait traditionnellement par remplacement du travail par du capital.

Cependant, il peut y avoir parfois des blocages qui apparaissent dans ce remplacement, qui peuvent induire à trouver du travail moins cher (délocalisation, travail de personnel immigré). Mais si le blocage continue, la production va baisser, car elle va perdre de plus en plus sa compétitivité.

On va alors être contraint de trouver **une alternative** pour que la productivité du travail, en valeur, ré-augmente, de manière à ce qu'au prix de vente que le marché fixera, ce processus permette de reproduire les facteurs de production et le travail et d'assurer aussi l'innovation et l'investissement correspondant.

Nous avons fait l'hypothèse que cette alternative existe dans beaucoup d'espaces ruraux sous la forme de ce que nous avons appelé « valorisation par les acteurs locaux des ressources spécifiques des territoires » et qu'elle expliquait ce que nous avons appelé le « développement territorial ».

#### ***Que se passe-t-il en effet avec ce nouveau mode de développement ?***

Dans la production capitaliste de masse le niveau de productivité moyen régule les relations qui aboutissent à fixer les conditions générales de production et le niveau social des besoins (acceptabilité

par le producteur cf. supra). Ceci s'explique notamment parce que la productivité du travail dans le système capitaliste est fixée en prenant pour base « l'heure de travail » et que l'on fixe le nombre d'heures annuelles permettant la reproduction de la force de travail (cf. en France le débat sur les 35 heures)

Avec ce nouveau mode de développement, on sort de la production de masse, on entre dans un autre marché, celui des consommateurs qui s'intéressent à nos « Ressources Locales » qui sont « spécifiques » ou encore « identitaires ». Ce marché va fonctionner comme les autres : le prix provient de la confrontation Offre-Demande. Mais ce nouveau mode développement doit aussi produire assez de richesses pour assurer la reproduction du système de production. Il faut donc aussi le confronter avec sa capacité à assurer le niveau social de satisfaction des besoins.

### ***La « construction » d'un territoire et de ressources territoriales***

Schématiquement, on peut considérer que le développement territorial se distingue des processus classiques de développement dans le mode d'organisation des acteurs et leur ancrage dans une réalité de géographie physique.

La construction territoriale qui en résulte, suppose d'abord que les acteurs concernés décident que leur territoire sera celui de leur production spécifique. Cela implique donc d'abord que les acteurs trouvent une *spécificité* à leur territoire. Le processus qui aboutit à la définition de cette spécificité est important dans la mesure où il permettra l'émergence de ressources territoriales (H. Gumuchian, B. Pecqueur, 2006).

Une telle ressource territoriale doit alors combiner les produits et les services pour aboutir à une offre de site qui démarque et différencie le territoire vis-à-vis de ses éventuels concurrents et dégage une rente. Mais cette rente n'est pas de même nature que la rente ricardienne.

Dès lors, on peut soutenir l'idée selon laquelle le manque de productivité peut être compensé par la « qualité » (ici la spécificité) de ce qui est produit. Cela induit aussi de nouvelles gouvernances comme on le verra ci-après (cf. infra).

Trois exemples de territoires construits par des associations membres du REMADEL illustrent bien cette « construction » élaborée à partir de « ressources territoriales ».

L'association des Amis du Mont Chenoua en Algérie a été créée en 1989 pour « contribuer à la mise en place d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, à travers la réhabilitation des écosystèmes montagnards algériens ». Cette association gère un territoire de 4 communes dont la population est de 34.000 habitants. L'association s'appuie sur 11 associations et groupements locaux ainsi que sur 5 associations féminines.

Elle a pris largement en compte les composantes du potentiel historique et culturel de ce territoire qui sont considérables. L'outil mis en place est intitulé « Patrimoine immatériel du Chénoua à sauvegarder ». Il vient de donner lieu à la publication d'un petit ouvrage sur les « Poésies et comtes du Chénoua » qui témoigne de la façon dont ce territoire a réussi à intégrer son passé dans la dynamique actuelle de son développement. (Nefsi, 2007 et 2008)

L'association du Développement Durable de Béni Khedache a « construit » le territoire de Béni Khedache que nous avons décrit ci-dessus autour d'un patrimoine historique marqué spécifiquement par la présence de « Jessours » et de « Ksour » qui ont donné leur nom au programme de développement de ce territoire. Cette « construction » s'est appuyée sur la spécificité des ressources territoriales qui est constituée d'abord par ce patrimoine unique qui permet de valoriser cette ressource dans une activité touristique alternative.

Elle a également permis de valoriser les autres ressources que sont les activités d'artisanat de textile Bédouin, les produits agricoles spécifiques (figue sèche, fromage de chèvre, miel) et les parcours où l'on peut admirer et cueillir des plantes aromatiques et médicinales. On a ainsi un véritable « panier de biens » (Mollard, Pecqueur, 2007) qui va structurer le développement de ce territoire. (Dababi, Campagne 2002)

La zone d'Imlil au Maroc illustre une autre forme de construction de territoire. Comme le dit la conclusion de l'étude qui vient de lui être consacrée : « Elle a hérité d'une ressource potentielle constituée du relief montagneux, du paysage et de la culture de la zone » pour indiquer après, que « la transformation de cet héritage à travers le développement de la ressource touristique (paysage de montagne, patrimoine culturel etc, est devenue une motivation partagée des principaux acteurs associatifs. ».

C'est ainsi qu'ils ont fait émerger « un territoire à mi chemin entre la commune et le douar ». L'association « Bassin d'Imlil » qui gère l'ensemble a réussi à mettre en place une « structuration du territoire » qui résulte de l'agrégation d'actions collectives. (Mahdi 2009)

Les « atouts » de ce nouveau mode de développement.

On dépasse la rente ricardienne c'est-à-dire que l'on contourne la « compétitivité » telle qu'elle se forme habituellement.

En effet, la rente ricardienne est fondée sur les **avantages comparatifs** c'est-à-dire sur les facteurs permettant de produire plus avec la même quantité de travail et la même technologie.

Ces avantages sont basés pour l'agriculture et l'élevage sur les conditions naturelles, sur le coût du travail et sur la proximité du marché (coût du transport).

Elle est aussi fondée sur la « **spécialisation** » qui s'opère en faveur d'une production donnée. Or, on sait depuis longtemps que, contrairement aux attentes, l'agriculture est un secteur de production qui mécaniquement (saisons, diversités des travaux etc...) ne maximise pas l'utilisation de la main d'œuvre, ce qui sera le cas de ce nouveau mode de développement comme on le développera ci-dessous.

C'est donc tout cela qu'il faut dépasser. La rente ricardienne est en effet la plus contraignante pour le producteur, car il peut difficilement la « contourner » sans changer de système de production.

**Le développement de la rente territoriale** naît du nouveau mode de développement que nous avons décrit. Elle permet ce dépassement. Avec la « rente territoriale » en effet, on augmente la productivité du système de production parce que l'on vend le produit identitaire plus cher que le produit du même type lorsqu'il est élaboré de telle façon qu'il est, de fait, un produit de « consommation de masse » (sans spécificité et sans identité).

On peut aussi **contrôler le marché pour éviter l'excédent d'offre**. C'est ce qui se passe dans la zone de production de lait de brebis qui permet la fabrication du fromage de Roquefort. La firme « Roquefort Société » a compris que le prix de son produit était de fait tributaire du volume de production mis sur le marché. Elle a donc limité volontairement ce volume. Mais elle souhaite aussi pouvoir acheter aux producteurs, le lait qui n'est pas utilisé dans cette fabrication. Elle a donc décidé de transformer cet excédent dans d'autres utilisations (fromage de type FETA par exemple). Cette stratégie permet à la fois de limiter l'offre sans répercuter cette limite sur la production de lait produite dans sa zone d'approvisionnement. (Abdelhakim 1998) On n'est donc plus dans une différenciation entre les espaces, fondée sur la différence de productivité en volume du produit dominant, dont les prix sont exclusivement fonction du marché mondial ou du marché de référence, si ce n'est pas le marché mondial. On passe alors à une différenciation fondée sur les capacités à offrir sur le marché des **produits identitaires**, assez différenciés et assez attractifs pour que la création de richesse obtenue soit suffisante pour reproduire le système de production, compte tenu du prix où l'on peut les vendre ! Ce principe de **différenciation** est à la base du renouveau des analyses du développement régional décrit et analysé par G. Benko et A. Lipietz dès 1992 et systématisé par B. Pecqueur (2006).

Par ailleurs la rente territoriale utilise de façon plus rationnelle la main d'œuvre par la **pluriactivité** qui souvent l'accompagne. Celle-ci est devenue souvent la règle dans les zones difficiles qui se sont engagées dans un développement territorial. De même, on peut avancer que ce type de modèle avec le mode d'organisation qu'il implique se développe beaucoup plus facilement dans des **systèmes productifs de type familiaux**.

Ces derniers permettent en effet de passer en général de l'*Heure* à la *Journée de Travail* comme système de référence et de coûts, avec deux avantages :

- On est dans des espaces où les transports de la main d'œuvre prennent peu de temps ce qui fait gagner en productivité réelle par allongement du temps de travail. Ce n'est en effet pas le cas dans d'autres systèmes productifs dans lesquels le temps de trajet occupe une large place et n'est jamais compté dans les calculs de productivité du travail.

- On est dans des systèmes productifs où l'on raisonne davantage en « tâches à accomplir » qu'en heures de travail réalisées ou à faire (RAFAC, Campagne 1997).

De plus le mode de rémunération de la main d'œuvre dans les systèmes familiaux introduit une « flexibilité » dans le coût du travail qui est partagée par les acteurs eux-mêmes. La famille assure la sécurité de vie<sup>28</sup> de tous ses membres; ceux-ci s'efforcent d'assurer toutes les tâches à accomplir; le surplus est affecté, avec un accord plus ou moins important des actifs familiaux eux-mêmes, à la reproduction du système, à l'investissement et à la satisfaction des besoins des membres de la famille.

Le passage à la pluriactivité accompagne et permet aussi l'**abandon de la spécialisation** de la production dans une zone donnée, spécialisation qui est sensée optimiser la production et la productivité dans cette zone à l'image du modèle fordiste de rationalisation des tâches et de consommation de masse.

Les limites de la spécialisation sont nombreuses : fragilité et dépendance de la création de valeur soumise à un secteur étroit et dont les producteurs ne maîtrisent pas les évolutions de marché, pression concurrentielle qui tire coûts et prix vers le bas, ou encore risque de saturation du travail sans marge de progression de la productivité. La pluriactivité aboutit donc à une optimisation de l'utilisation des facteurs de production locaux disponibles et spécialement de la main d'œuvre, ce qui n'est pas le cas si la production est « spécialisée » et donc souvent accompagnée de temps-périodes ne « saturant » pas le travail.

Le passage de la spécialisation à la production de biens et de services divers et la **pluriactivité** que cela entraîne permet donc de passer d'un système de référence basé sur l'augmentation de la productivité nette de l'heure de travail à un système basé sur l'augmentation de la valorisation nette de la journée de travail (en additionnant souvent des travaux productifs différents mais compatibles sur une journée de travail, alors que ce n'est pas toujours le cas avec la spécialisation)

Le nouveau modèle, en permettant la production de biens et de services divers, permet de mieux se prémunir contre les aléas : c'est le cas de l'« **hypothèse du panier de biens et de services** » (Mollard, Pecqueur 2007) qui montre que sous l'effet d'un mode coopératif d'organisation d'acteurs, plusieurs biens et services spécifiques d'un territoire peuvent se combiner et se valoriser mutuellement faisant apparaître une **rente dite de « qualité territoriale »**

Le nouveau modèle permet de passer à un **développement « durable »** puisque la durabilité des ressources locales est un élément fondamental du nouveau mode de développement et que cette durabilité, en étant locale, est mieux « maîtrisée » par les acteurs locaux.

A-t-on alors encore besoin de la notion de « productivité » pour évaluer ce nouveau modèle de développement ? Pas de la productivité ricardienne en tous cas !

### ***Le développement territorial, est-il un modèle alternatif ou peut-il coexister avec le modèle de productivité ?***

Dans l'analyse du « tournant territorial de l'économie globale », les **deux modèles sont confrontés l'un à l'autre**: (Pecqueur 2006)

---

<sup>28</sup> Cf les travaux du laboratoire « sécurité alimentaire et sécurité de vie » de l'université de l'Arizona.

« On oppose ici un modèle standard de performance économique fondé sur la notion de productivité à un modèle appelé ici "de qualité"<sup>29</sup> qui se différencie du premier essentiellement par le fait qu'il établit un rapport nouveau à la concurrence et qu'il n'est pas le fait des entreprises mais des sites productifs (les territoires) » :

**Modèle de productivité :**

(produits de consommation de masse)

Baisse des coûts et baisse des prix

Individualisation de la productivité

Généricité des produits

Gouvernance globale (dans les logiques de firmes)

Concurrence comme dynamique dominante

*Logique de firmes*

**Modèle de qualité (spécifique) :**

(produits identitaires)

Maintien de prix élevés

Globalisation de la productivité

Spécificité des produits

Gouvernance locale (dans les logiques d'acteurs pluri-dimensionnels)

Echapper à la concurrence comme stratégie

*Logique de territoires*

Mais on doit aussi s'interroger naturellement sur **le statut de ces modèles** : la qualité est-elle alternative de la productivité? Ou encore peut-on appliquer le modèle de qualité (spécifique, de production identitaire) en toutes circonstances?

Ce sont là des questions qui mériteraient des développements spécifiques plus amples<sup>30</sup>. Avançons tout de même quelques conclusions tirées de l'observation et de l'analyse : les modèles en tant qu'idéal-types de la production peuvent par exemple cohabiter non seulement sur le même lieu mais parfois aussi au sein même d'une exploitation agricole. Tout territoire ne peut pas, en tout temps et en toutes conditions, engager des stratégies territoriales. La variable critique est celle de la mobilisation des acteurs autour d'un projet.

Finalement, avec *le développement territorial*, ce sont les acteurs (*les populations ancrées dans des espaces physiques*) qui se réapproprient l'action de produire sous la contrainte du consommateur. Cette réappropriation se fait au détriment du primat de la firme qui cesse alors d'être l'acteur premier pour ne devenir que la résultante de ces initiatives. Les conditions favorables à ce retournement émergent massivement mais restent provisoires, à éclipses et conservent une forme d'aléatoire. Il n'en reste pas moins que le tournant territorial est en train de façonner les formes à venir du capitalisme contemporain.

L'idée est sans doute que le modèle « de qualité, spécifique, de production identitaire » ouvre un champ d'opportunités nouveau lorsqu'il y a défaillance du modèle « de productivité » ou, comme dans le cas des Zones Difficiles, impossibilité de le mettre en oeuvre.

## Conclusion

Manifestement, le résultat positif est que de plus en plus de zones difficiles sont prêtes à résister parce qu'elles sont organisées et qu'elles ont pris en charge un « territoire ». De plus, elles sont sans doute mieux armées que certaines zones favorables pour faire face à la crise :

Pour ce qui est de la crise alimentaire, on peut avancer que les marges de progrès pour une agriculture familiale marchande alternative (cf. supra) sont importantes et on peut espérer continuer de regagner une sécurité alimentaire perdue avec les dégâts du marché à tout prix...et s'appuyer sur ce que l'on appelle maintenant agriculture ou élevage de « proximité ».

Pour ce qui est de la crise écologique, il faut prendre conscience que les écosystèmes en danger sont principalement les écosystèmes des acteurs locaux. Ils savent ce qu'il faut faire pour les maîtriser.

Les deux autres crises, énergétique et économique réclament beaucoup d'innovation et de mobilisation pour réinventer une création de valeur sur place et de trouver des marchés pour des produits

---

<sup>29</sup> Mais qui est en fait le « développement territorial » ou encore l'orientation productive d'un territoire vers la production de biens et services identitaires.

<sup>30</sup> Un travail en cours permet d'analyser des expériences de « coexistence » des deux modèles. Ses résultats seront bientôt publiés.

identitaires qui risquent d'être perçus comme des produits « de luxe » par leurs consommateurs habituels.

Mais les zones difficiles ne sont-elles pas mieux placées que les zones « favorables » pour inventer et mobiliser ? Nous faisons, pour notre part, l'hypothèse que les Zones difficiles sont plus à même de pratiquer le développement territorial car elles sont dans l'obligation de se mobiliser et donc de valoriser le « capital social » et la gouvernance territoriale.

Or, le développement territorial vise à révéler des ressources cachées plutôt que d'exploiter des ressources apparentes. C'est sans doute une condition nécessaire pour résoudre en même temps les 4 crises. Les zones difficiles sont donc, dans un certain nombre de cas, plus aptes à le faire que les zones « favorables ». Ces dernières, en effet, prennent de plein fouet les remises en cause que représentent pour elles ces quatre crises et sont finalement peu préparées pour leur trouver des réponses.

### **Références Bibliographiques**

- Abaab et alii. 2000 - « Synthèse » in *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée* Paris Karthala-Ciheim 692 p. pp. 535-607.
- Abdelhakim T. 1998 – *Analyse diagnostic des exploitations de la zone de Roquefort*. Montpellier CIHEAM-IAMM.
- Abdelhakim T. et Campagne P. 2008. – *Analyse des zones rurales concepts et Méthodes*. Montpellier CIHEAM-IAMM. 147 p.
- Allaire G., Boyer R. 1995 – *La grande transformation de l'Agriculture*. Paris. INRA-Economica.
- Bairoch P. 1997 – *Victoires et Déboires : histoire économique et sociale du monde du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Tome III Paris Gallimard Folio.
- Banque Mondiale. 2000 – « From vision to action » : « Problématique du développement rural dans les zones sèches du Moyen Orient et du Maghreb »
- Benko G., Lipietz A., 1992, *Les régions qui gagnent*, Paris PUF
- Bessaoud O. 1997. – *Le paradigme de l'agriculture coloniale et de la modernisation au Maghreb in La modernisation des agricultures méditerranéennes, à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier. CIHEAM-IAMM. *Options Méditerranéennes* N° 29, série A.
- Campagne P. 1965.- « L'exode rural dans le canton de Barjac » Thèse de Sociologie Université de Montpellier.
- Campagne P. 2007.- « Mondialisation et développement des zones intermédiaires du Maghreb, quelques questions économiques et sociologiques » in *Hommage à Paul Pascon Devenir de la Société rurale, développement économique et mobilisation sociale*. Rabat. IAV Hassan II.
- Campagne P. 2001. – *Analyse des zones rurales, problématique et contenu de l'analyse*. Programme CEE – Nectar - Montpellier. Bruxelles – Montpellier CEE DG VIII-CIHEAM-IAMM
- CIHEAM-IAMM. 1997 - *La modernisation des agricultures méditerranéennes, à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier. 2<sup>e</sup> partie : Définition et formes historiques de la modernisation agricole. *Options Méditerranéennes* pp. 43 à 166.
- CIHEAM-IAMM. 2001 .- *MEDAGRI*. Montpellier CIHEAM-IAMM.
- CIHEAM 2008 - *Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée in Méditerranée 2008*. Paris, Sciences Po – CIHEAM
- Chayanov A.V. 1925, 1985 – *La théorie de l'Economie Paysanne*. Paris.
- Communautés européennes 1988 – *L'avenir du monde rural, communication de la Commission au Parlement et au Conseil Bulletin des communautés européennes* 4/88. 67 p.
- Courlet Cl. 2008 - *L'économie territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble, 110 pages.
- Dababi et Campagne 2002 - « L'économie du projet Jessours et Ksour de Béni Khedache. » in « Séminaire international sur le développement des zones difficiles » Synthèse des communications. IRA Médenine.
- Dollé V. Campagne P. Moussalim S. Zammouri A. 2007. – *Multifunctionalites of ethnotourism: the example of a rural area in south Tunisia in coopération with a European area*. Congrès de l'AEIEA Belgrade.
- Duby G. et Vallon A. 1975 - *Histoire de la France rurale* Paris PUF.
- Gumuchian H., Pecqueur B., 2006, *La ressource territoriale*, Paris Economica

- Lamour Ph. 1995 - Le cadran solaire. Paris Fayard
- Mahdi. M. 2009. – Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : le cas du Maroc. in « Rapport de synthèse du programme mobilisateur » à paraître Paris MSH.
- A. Mollard, B. Pecqueur, 2007, De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche", Economie rurale, N° 300, Juillet-Août, pp 110-114.
- Nefsi O. 2008 – Appui aux communautés de base pour le développement durable dans la région du Mont Chenoua ; in Séminaire Constitutif du Réseau d'Associations de Développement local ; Actes du Séminaire Rabat REMADEL.
- Nefsi O. 2007. – Poésie et Contes du Chenoua. Tipasa. AAMC; CEE.
- Pecqueur B., 2000 - Le développement local, Syros, 2° édition revue et augmentée.
- Pecqueur B., 2006, Le tournant territorial de l'économie globale **Espaces et Sociétés** n°124-125, pp. 17-32.
- Pecqueur B. 2008 - Le modèle du panier de biens : grille d'analyse et observations de terrain", Economie rurale, n°, 2008, pp 55-70, (en collaboration avec M. HIRCZAK, M. MOALLA, A. MOLLARD, T. RAMBOLINAZA, D. VOLLET).
- Pecqueur B. 2008 - Conclusion : Dynamiques territoriales : quels chantiers de recherche ? Revue d'économie régionale et urbaine, Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? n°2, Juin 2008, pp. 265 à 268 (en collaboration avec O. CREVOISIER, V. PEYRACHE-GADEAU et B. SERRATE.
- Perroux F. 1969 – L'économie du XX° siècle. Paris : Editions PUF, deuxième édition augmentée.
- République Française, Journal Officiel 1962 - Loi complémentaire d'orientation agricole. Paris. Documentation Française.
- RAFAC, 1997, P. Campagne. - Le RAFAC d'hier à demain ; in Agricultures Familiales et Politiques Agricoles en Méditerranée enjeux et perspectives pp. 297-322. Montpellier Options Méditerranéennes.
- Reboul Cl. 1976 – Modes de production et systèmes de culture et d'élevage. In Economie Rurale 112. Mars-Avril 1976.
- Reboul Cl. 1989 - Monsieur le Capital, Madame la terre. Fertilité agronomique et fertilité économique. Paris EDI.
- REMADEL 2009.- Présentation. Tunis FAO/SNE 17 p.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes. 1999 - Stratégie 2020 de développement rural. Document de synthèse, Rabat, Conseil Général du développement agricole.
- Denis Requier-Desjardins (2002). *Multifonctionnalité, territoire et secteur agro- alimentaire: une approche par les "systèmes agroalimentaires localisés"*, in Cahiers du C3ED, Université de Versailles Saint Quentin, n° 02-01, juin 2002.
- REQUIER-DESJARDINS D., BOUCHER F., CERDAN C. (2002): Globalization and the evolution of production systems: Rural Food-Processing and Localised Agri-Food Systems in Latin-American Countries, Entrepreneurship and Regional Development, 2002, 20p.
- Stiglitz J. 2002 - La grande désillusion. Paris Fayard.